



## ARRETE N° 2023-057

### Arrêté portant permis de stationnement pour déménagement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande de Monsieur Poirier Aurélien demeurant au 20 Grande Rue 37120 à Richelieu en date du 24 mai 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 20 Grande Rue 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRETE :

**Article 1er :** Du samedi 10 juin 2023 au dimanche 11 juin 2023, Monsieur POIRIER Aurélien est autorisé à procéder à un déménagement au 20 Grande Rue 37120 à Richelieu.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de deux places de stationnement devant le 20 Grande Rue

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

**Article 4 :** Monsieur POIRIER Aurélien occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 25/05/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE  
  
